

Département du Gard

COMMUNE DE VERFEUIL

Département du Gard

12 Place Jean Marcel  
30630 VERFEUIL

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2025**

Nombre de conseillers :  
Exercice : 12  
Présents : 8  
Votants : 9

**L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Chantal PESENTI, Maire.**

Date de la convocation :  
06 octobre 2025

Présents : Mme PESENTI Chantal, Mme ROBERT Myriam, Mr AJASSE Eric, Mr MARC Sylvain, Mr CORBA Sébastien, Mme IMBERT Franceline, Mr L'HOTEL Olivier, Mr GERONDEAU Lucas

Date d'affichage :  
06 octobre 2025

Secrétaire de séance : IMBERT Franceline

Absents excusés avec procuration :  
MICHAILLE Gérard procuration pour L'HOTEL Olivier

Absents: COURCIER Nadine, TOLEDO Florent, DONNAT Jean-Marc

La séance débute à vingt heures  
Madame le Maire fait signer la feuille de présence.  
Madame IMBERT Franceline est nommée secrétaire de séance.  
Madame le Maire fait lecture à l'Assemblée du dernier compte rendu du conseil municipal du 30 août 2025 qui est signé et approuvé.

**Vote**

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>9</b>		



**LOCATION MEUBLE LOGEMENT COMMUNAL (courte durée)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la Mairie a été rénové. Il est donc maintenant possible de le louer.

Afin de pouvoir louer ce logement, Madame le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué pour des occupations de courte durée

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026, le loyer « courte durée » (à la semaine) à la somme de 200,00 € (deux cents euros) charges comprises.
- Versement d'une caution d'un montant de : 100,00 € (Cent euros)
- Ce loyer sera prélevé en début de chaque occupation par le Trésor Public.
- D'autoriser Madame le Maire à signer un bail de location pour le dit logement

**Vote**

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>9</b>		

**BAIL PRECAIRE DE LANCEMENT DE LA NOUVELLE ACTIVITE (complément de la délibération n°2025-035)**

Lors de la prise de la délibération n°2025-035, il a été omis de fixer le montant d'une caution.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- De fixer la caution à 600,00 € (six cents euros).
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents inhérents à cette affaire.

**Vote**

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>9</b>		



### CONVENTION MISE A DISPOSITION LICENCE IV

Madame le Maire dépose sur le bureau la convention de mise à disposition de la licence IV à Mme GODARD Patricia, gérante du commerce multi-services « La Verfeuilloise » située Impasse des Olivettes à VERFEUIL  
Elle demande d'en prendre connaissance et d'en fixer le montant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés**

- D'adopter le prix fixé à 100,00 € (Cent euros) par mois
- Les heures autorisées seront de 6h30 à 20h00. Pour une manifestation ou soirée à thème, une demande sera faite en mairie. Les horaires seront de 11h à 14h et de 19h à 23h.
- Mise à disposition de deux week-ends

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9		

### DESIGNATION D'UN PORTE-DRAPEAU OFFICIEL ANCIEN COMBATTANT

Suite à la demande de Monsieur FRANSQUIN Jean-Pierre, ancien combattant, d'assurer les fonctions de porte-drapeau de la commune de VERFEUIL, Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir reconnaître cette fonction

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés**

- D'accepter officiellement de confier cette fonction à Mr FRANSQUIN à compter du 01 novembre 2025.

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9		



**MUTUELLE OBLIGATOIRE DES EMPLOYES (taux de participation employeur pour complémentaire santé à compter de 2026)**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les collectivités ont la possibilité d'aider financièrement leurs agents en matière de protection sociale complémentaire.

Sont concernés les fonctionnaires, les agents de droit public et privé.

La collectivité participe déjà pour l'option prévoyance maintien de salaire. Il est proposé de participer également sur le risque santé.

Madame le Maire demande de se prononcer sur le montant de la participation afin de saisir le comité social territorial.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés**

- **De participer pour un montant mensuel par agent de : 25,00 € (Vingt-cinq euros)**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	1	

**SMEG – TE Gard : validation des travaux programmés pour Mas Mouton Nord**

Madame le Maire dépose sur le bureau le projet envisagé pour les travaux de renforcement du réseau et la mise en discrétion des réseaux secs au Hameau du Mas Mouton.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **D'approuver le projet présenté dont le montant s'élève à 169 043,65 € HT soit 202 852,38 € TTC.**
- **D'autoriser Madame le Maire de signer l'ensemble des actes nécessaires.**

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9		



<b>MISE EN PLACE SOLUTION DE RELEVES D'INFRACTION ET DE VERBALISATION</b>
---

- Pas de délibération pour ce dossier c'est du ressort du préfet et du procureur

**Vote**

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>

<b>CONVENTION D'AFFOUAGE POUR 2500m<sup>2</sup> DE BOIS AU FORAGE DU SOUDAN</b>
---

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir étudier la question de l'affouage sur une parcelle située à la station de pompage du Soudan

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés**

- De définir au niveau de la station de pompage du Soudan une zone d'affouage de 2500m<sup>2</sup> autour de la station.
- Environ 7 familles se sont manifestées pour réaliser cette coupe sur ce lot.
- Une réunion va être mise en place pour définir les dates de coupes, comme pour le dernier affouage.
- Le montant sera de 10,00 € (dix euros) la stère.
- L'ONF va définir le cubage.

**Vote**

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>9</b>		



## QUESTIONS DIVERSES :

- L'organisation des festivités de fin d'année :
  - ❖ Cérémonie 11 novembre
  - ❖ Repas des aînés : dimanche 7 décembre 2025 à 12h avec une animation « surprise »  
La recherche de traiteur est en cours.
  - ❖ Noël des enfants : vendredi 19 décembre 2025, spectacle pour l'école à 14h45 et arbre de Noël à 16h45
  - ❖ Noël des enfants des employés : Jeudi 18 décembre 2025 à 19h à la mairie
  - ❖ Concert de la chorale Amis-voix avec Nicole Rieu : Dimanche 21 décembre 2025 à 17h00
  
- La box médicale va arriver et sera opérationnelle mi-novembre. Les travaux qui incombent à la mairie commencent la semaine prochaine (réseaux et mise en place).
  
- L'Office des entreprises nous informe d'une création d'entreprise sur la commune, la société JEDHA TATTOO.
  
- Nous avons eu des interrogations sur des réseaux d'eaux pluviales de la part de propriétaires (regard, buse), la mairie n'a plus la compétence de l'eau et a redirigé ces propriétaires vers la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.
  
- Certains poteaux ont été enlevés à Mas d'Orengue, il reste encore deux poteaux à enlever par ENEDIS.
  
- Un rendez-vous avec VALETTE sera effectué la semaine prochaine, pour faire le point sur les luminaires extérieurs. Les illuminations de Noël seront posées entre le 20 et 21 novembre.
  
- Passe Muraille va commencer les travaux pour la petite placette au Château.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18.*

Le secrétaire de séance

IMBERT Franceline



Madame le Maire

PESENTI Chantal



